Fiche Sport

61 – Athlétisme estival lycée

Mise à jour : 10 octobre 2018

Sommaire

Introduction Page 3

I. Pour un sport scolaire ambitieux démocratisé et accessible Page 4

II. Pour un sport scolaire innovant Page 21

III. Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable Page 22

Membres CMN Page 25

Annexes Page 26

Introduction

La règlementation du sport se réfère à la fois au Règlement Intérieur, au Règlement Fédéral UNSS et à la fiche sport.

La fiche sport Athlétisme estival lycée a pour objectif de préciser à travers les trois axes de développement de l'UNSS, **Accessibilité, Innovation et Responsabilité,** les directives réglementaires et les moyens de développement du sport.

La fiche sport donne le cadre obligatoire des championnats inter-académiques et de France.

Elle offre par ailleurs des pistes de développement et une grande souplesse d'organisation du sport pour les AS et lors des phases départementales et académiques. Elle intégre dans la vie des AS et dans le déroulement des championnats les axes prioritaires du PNDSS.

La Direction Nationale après concertation avec la CMN, peut décider, en fonction du nombre d'inscrits à la date butoir des qualifications, d'annuler un CF.

En tout état de cause un CF ne pourra être organisé avec moins de **QUATRE** AS qualifiées[1].

Valable l'année scolaire 2018 - 2019, la Fiche Sport pourra être mise à jour au cours de cette période.

[1] Cette disposition ne concerne :
- ni les championnats de France sport partagé
- ni les championnats de France des LP (**UN** seul LP pourra être récompensé)

Compétition

Calendrier

Se référer au Fichier « Calendrier des Championnats de France », régulièrement mis à jour sur le site.

Catégories d'âge 2019

Benjamins	nés en 2006 2007 et 2008
Minimes	nés en 2004 et 2005
Cadets	nés en 2002 et 2003
Juniors	nés en 2000 et 2001
Seniors	nés en 1999 et avant

Modalités de remboursement aux équipes

La Direction nationale effectue des remboursements des déplacements aux championnats de France en fonction des kms parcourus et du nombre de personnes transportées.

Certificat Médical

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Le Certificat Médical n'est plus nécessaire sauf pour les sports suivants :
- **Rugby,**[2]
- Boxe Assaut,
- Savate boxe française,
- Tir sportif,
- Parapente.

[2] *« 8° Pour la pratique du rugby à XV et à VII :*
« a) En compétition ou hors compétition, l'examen médical est complété par la réalisation d'un électrocardiogramme de repos à la première délivrance de licence à partir de 12 ans puis, tous les 3 ans jusqu'à 20 ans, puis tous les 5 ans jusqu'à 35 ans ; … »

Cette disposition ne concerne pas les élèves licenciés en 2016 – 2017 et ayant fourni un certificat médical pour le rugby

Conditions de participation pour les équipes d'établissement et excellence

Les Championnats par Équipe d'Établissement sont ouverts à toutes les équipes d'Association Sportive sauf :

- Les Associations Sportives étant classées les **2 années précédentes** (2017 et 2018) dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS par Équipe d'Établissement d'athlétisme dans la même catégorie d'âge, de sexe, (annexe 1)

  Si ces équipes ne sont pas classées dans les 4 premières lors des championnats excellence, elles pourront à nouveau s'inscrire en championnat équipe établissement l'année n+1

- Les Associations Sportives étant classées l'année précédente dans les 4 premières lors des championnats de France UNSS Excellence d'athlétisme dans la même catégorie d'âge et de sexe, (annexe 2)

  Cette disposition **ne concerne pas** les équipes émanant de Section Sportive Scolaire qui doivent concourir en Excellence et peuvent concourir également en équipe d'établissement sous deux conditions :
  - avoir renseigné à la date du 21 décembre 2018 tous leurs élèves inscrits en section sportive scolaire,
  - avoir une équipe de l'association sportive inscrite qui a effectivement participé en excellence dans la même catégorie d'âge et de sexe.

  Pour les équipes **Établissement** d'Association Sportive nommées dans ce tableau (Annexe 2), et dans ce cas seulement, **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement y compris aux phases inter-académiques.

- les Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole des championnats de France en 2018 (Annexe 3).

- les Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours précédant les championnats de France en 2018 (Annexe 4).

- les équipes « hors SSS » ayant opté pour une inscription en CF Excellence.

- les équipes comportant au moins **UN élève inscrit sur la liste des Sections Sportives Scolaires**, des listes de Haut Niveau du Ministère de la Santé et des Sports (Haut Niveau, Jeunes, Espoir) 2018 et 2019 ; La date d'envoi de cette liste fait foi pour toute l'année scolaire

- un élève qui a participé à une rencontre excellence lors de l'année scolaire en cours et dans le même sport ne peut plus concourrir en équipes d'établissement.

- des équipes comportant au moins **UN** élève **«conventionné»** appartenant à des Centres de formation.

Tout élève ayant été inscrit en SSS dans les deux années précédentes (2016 – 2017 et/ou 2017 – 2018), ne sera pas autorisé à concourir en équipe d'établissement, à l'exception d'un changement d'établissement.
Ce listing sera à disposition des services UNSS le XX décembre 2018.

Championnats de France UNSS équipes établissement et excellence Athlétisme Estival Lycée

	LYCEES
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadets Juniors Seniors
COMPOSITION DES ÉQUIPES	Lycées Filles (6 compétitrices) Lycées Garçons (6 compétiteurs) Lycées mixtes (6 avec au moins 2 compétiteurs du même sexe)
JEUNE OFFICIEL	2 Jeunes Officiels (Jeunes Juges) par académie qualifiée (Cf. Quotas Page 7) Niveau académique minimum Ils peuvent être d'une autre association sportive de l'académie Ils ne peuvent pas être compétiteurs En cas d'absence, l'association sportive ou les associations sportives concernées ne pourront participer aux Championnats de France
JEUNE COACH	1 Jeune Coach obligatoire par équipe qualifiée, intégré à l'équipe. Certifié de niveau académique
RÉGLEMENT	FFA, sauf dispositions particulières (voir brochure UNSS athlétisme)
FORMULE DE COMPÉTITION	Challenge épreuves multiples par équipes (EPMT - voir brochure UNSS athlétisme) Utilisation des tables de cotations UNSS-FFA
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées filles établissement Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées garçons établissement Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées mixtes établissement Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées filles excellence Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées garçons excellence Les 17 meilleurs totaux nationaux en lycées mixtes excellence
NOMBRE D'ÉQUIPES	102 équipes : 17 équipes par catégorie lycées garçons / lycées filles en Etablissement et en Excellence 17 équipes en lycées mixtes en Etablissement et Excellence
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe d'Établissement lycées Filles Champion de France UNSS Équipe d'Établissement lycées Garçons Champion de France UNSS Équipe d'Établissement lycées Mixtes Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées Filles Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées Garçons Champion de France UNSS Équipe Excellence lycées Mixtes

La sélection se limitera à :

- 2 équipes maximun par académie métropolitaine par catégorie

ATTENTION : les vérifications des compositions d'équipes devront se faire dès le premier niveau de compétition.

INFORMATIONS COMPLÈMENTAIRES 2018 – 2019

- Précisions complémentaires dans la « brochure athlétisme UNSS 2018 2019 »

CF ATHLÉTISME LYCÉE 2019

Quotas & Spécialités des Jeunes Officiels par Académie

A l'exception du service régional organisateur (quota spécifique), **chaque service régional doit présenter 2 Jeunes Juges de niveau académique** :
1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité **SAUTS ou LANCERS**
1 Jeune Juge obligatoirement formé dans la spécialité **STARTER ou COURSES ou CHRONOMÉTREUR**
En aucun cas : 1 JJ SAUTS + 1 JJ LANCERS ou 1 JJ STARTER + 1 JJ COURSES ou 1 JJ STARTER + 1 JJ CHRONO ou 1 JJ COURSES + 1 JJ CHRONO.

Dérogations particulières :
- s'il n'y a qu'une seule équipe engagée pour une académie sur un CF, le service régional concerné pourra présenter un seul JO dont la spécialité est LANCERS ou COURSES ou CHRONOMÉTREURS (En aucun cas SAUTS ni STARTER).
- s'il y a 5 équipes engagées ou plus pour une académie sur un CF, le service régional concerné pourra présenter un 3ème JO en concertation avec le responsable national CMN-JO pour déterminer sa spécialité en fonction des quotas laissés vacants.

CF UNSS 2019 ►	**CF Estival Lycée**
Règles ►	**2 Jeunes Juges par académie** formés et certifiés niveau académique en :
Service Régional	**Spécialités des JO Jeunes Juges**
AIX/MARSEILLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
AMIENS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
BESANÇON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
BORDEAUX	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CAEN	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CLERMONT-FERRAND	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CORSE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
CRÉTEIL	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
DIJON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
GRENOBLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LILLE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LIMOGES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LYON	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MONTPELLIER	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NANCY/METZ	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NANTES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NICE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
ORLÉANS/TOURS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
PARIS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
POITIERS	**Organisateur[3]**
REIMS	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
RENNES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
ROUEN	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
STRASBOURG	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
TOULOUSE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
VERSAILLES	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
Si présence d'équipes Ultra Marines et/ou AEFE	
GUADELOUPE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
GUYANE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
LA REUNION	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MARTINIQUE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
MAYOTTE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
NOUVELLE CALEDONIE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)
AEFE	(SAUTS ou LANCERS) + (STARTER ou COURSES ou CHRONO)

[3]Pour les CF d'Athlétisme Estival Lycées, les organisateurs doivent former un pool local de 19 à 24 JO Jeunes Juges au minimum répartis comme suit : 5 ou 6 en sauts + 5 ou 6 en lancers + 3 ou 4 starters + 3 ou 4 en courses + 3 ou 4 chronométreurs

Modalités pour les Associations Sportives Excellence

Saisie en ligne des Élèves de Sections Sportives Scolaires

Chaque Service Régional fournira à la Direction Nationale la liste de ses Sections Sportives Scolaires avec leurs effectifs.

L'identification des élèves inscrits dans ces Sections sera à la charge des responsables des Sections lors de la prise de licence.

Ils devront inscrire TOUS les élèves de la liste officielle déposée au Rectorat.

Date butoir :

- 21 décembre 2018

À cette date, un listing de tous les élèves inscrits dans les Sections Sportives Scolaires sera réalisé, vérifié par la Direction Nationale et transmis à tous les services.

Faute de saisie des élèves ou en cas de saisie partielle de la liste rectorale à la date indiquée, TOUS les élèves de l'Association Sportive seront considérés comme appartenant à la Section Sportive Scolaire et donc interdits de participation aux Championnats de Handball par Équipe d'Établissement dans la catégorie concernée.

Remontée des résultats des Championnats qualificatifs

Chaque Directeur de Service Régional saisira dans un module dédié à cet effet sur OPUSS les résultats et classements des Championnats académiques ou inter-académiques selon les sports en respectant les dates butoir inscrites sur le Calendrier des Championnats de France.

Un espace sera réservé aux demandes de repêchages, qu'il faudra ensuite faire valider par le document du Règlement Fédéral UNSS.

Date limite de transmission des résultats académiques par les directeurs régionaux :

- 24 avril 2019

Après les dates limites de transmission des qualifications académiques, aucun résultat qualificatif aux Championnats par Équipe d'Établissement / Excellence ne sera pris en compte.

Adresse de saisie : https://udb.unss.org/qualifscf

Code d'accès : propre à chaque SR

Innovation

Pour un sport scolaire innovant, s'appuyant sur les besoins et les attentes des licenciés, qui promeut sa différence par l'ouverture et la créativité

Projet Graines d'athlètes – Horizon 2024

L'UNSS et la Fédération Française d'Athlétisme lancent le projet **« Graines d'athlètes – Horizon 2024 ».**

Ce programme est le fruit d'une collaboration active des deux fédérations, dont le maillage territorial complémentaire permettra de rencontrer toute une classe d'âge, vivier d'une #génération2024 prometteuse d'élèves, d'athlètes et de jeunes juges.

- Ce projet devient **national** à partir de cette rentrée 2018- 2019 et sera reconduit jusque 2024.
- C'est un axe fort du **programme éducatif du championnat d'Europe d'athlétisme** qui se déroulera à Paris en 2020.
- "Graine d'athlètes Horizon 2024" est parrainé officiellement par **Christophe Lemaître**, médaillé olympique en 200 mètres.
- **3 phases :**

Phase	Déroulé	Population concernée
LOCALE	Epreuves organisées au sein des collèges, dans les Associations Sportives durant les temps UNSS	Tous les élèves benjamins et benjamines, et prioritairement les 5èmes
DEPARTEMENTALE	Epreuves organisées au niveau départemental (ou académique) Les performances seront validées par un membre du Comité Départemental d'Athlétisme du territoire concerné (ou ligue)	Les meilleurs à la convenance des directeurs départementaux UNSS en partenariat avec les CDA FFA
NATIONALE	Epreuves organisées dans le cadre du pré-Meeting de Paris IAAF qui se déroulera le 24 août 2019	Le meilleur de chaque académie dans chacune des épreuves (H et F) + les 10 meilleures performances + 25 jeunes officiels

Epreuves :

- 50 mètres / 1000 mètres / Lancer de vortex / Saut en longueur

- Toute la délégation UNSS participant à la phase Nationale (athlètes, jeunes juges et professeurs d'EPS) sera invitée au **Meeting de Paris 2019** (pour un maximum de 400 places – voie conditions du projet)
- Le kit communication et la boite à outil du projet (fiches pédagogiques ateliers etc..) sont disponibles sur OPUSS, dans les services UNSS et FFA
- Le recueil des données se fera sur un module dédié. Pour information, le logiciel officiel athlétisme UNSS permet aussi l'export des données vers la FFA afin que les performances des élèves soient prises en compte dans les 2 fédérations (bien utiliser cet export systématiquement durant les évènements athlétisme UNSS).

Les ateliers Graines d'athlètes peuvent être mis en place à tout moment, en partenariat avec la ligue, comité ou club d'athlétisme concernés.

Handicap

Intégration possible d'un compétiteur en situation de handicap dans un championnat, table de cotation sur 45. Cf CMN athlétisme / CMN Sport Partagé pour construction des tables de cotation et formules.

International – Championnat du monde scolaire ISF 2019

- Championnat du monde scolaire ISF d'athlétisme 2019 / ISF World schools championnship 2019 (« Mémorial Jean Humbert ») du 13 au 19 mai 2018, à Split, Croatie.
- Une circulaire de qualification UNSS FFA précisera les modalités de sélection de l'équipe de France scolaire d'athlétisme qui prendra part à cet évènement mondial en catégorie « schools team » et « selected teams ».
- Un comité de sélection FFA UNSS procèdera à la sélection des élèves qui composeront la délégation.
- Les élèves sélectionnés doivent être licenciés UNSS et avoir pris part à une compétition UNSS.
- Informations – site web de la fédération internationale du sport scolaire – www.isfsports.org

Relations AEFE (agence pour l'enseignement français à l'étranger)

Des invitations aux pays limitrophes seront envoyées pour une participation lors des championnats de France.
Les établissements du réseau AEFE participent aux compétitions de l'UNSS.
Les associations sportives de France peuvent participer aux manifestations sportives inititiées par l'AEFE.
Le calendrier des évènements d'athlétisme AEFE est disponible sur OPUSS. Une association sportive UNSS peut aussi développer un projet de coopération avec un établissement ou une zone AEFE (formation de Jeunes Juges, développement de championnat scolaire d'athlétisme, formation d'enseignants d'eps en athlétisme scolaire etc.)

Santé

- **Course Solidarité « Le DéFit' »** – Sport santé à instaurer dans chaque cross ou évènement athlétisme. Informations auprès des SD et SR UNSS. Documents, éléments de communication et informations sur OPUSS « Le DéFit' »

Objectif : lutter contre la sédentarité.
« Promouvoir la santé par le sport » - *Lutter contre l'inactivité physique permet de gagner des années de vie en bonne santé, de diminuer ou de prévenir les risques liés aux maladies chroniques (pôle ressources national sport et santé – ministère des sports)*
Equipe de 2, 1 parcours en boucle, format adaptatble sur site : course à obstacle facile, course tout terrain, marche, marche nordique possible, course avec passage par ateliers

- Prévention des conduites à risque dans la pratique de l'activité.
- Faire de l'ensemble des crosscountry et évènements athlétisme UNSS, rassemblements massifs pour nos licenciés et enseignants d'EPS, des manifestations également axées sur une véritable sensibilisation en action des problématiques de sport-santé (stands, ateliers, prévention etc.).
- Clip: http://www.dailymotion.com/video/x4t574z
- Le livret "Le C.O.D.E du sportif sain" édité par l'UNSS peut servir de support à l'animation de stand "lutte contre le dopage et prévention des conduits dopantes" - http://www.collectionlecode.fr/sportifsain/

Développement Durable

La pratique de l'athlétisme entraine une connaissance des structures mises à disposition où les athlètes évoluent et le respect de celles-ci.

- 1 gourde par compétiteur, verre ou vaisselle réutilisable
- Cohérence et choix d'emplacement des parcours pour les compétitions.
- Intégration harmonieuse des parcours dans l'environnement naturel et urbain.
- Privilégier les parcours à contours naturels, respectant l'espace déjà tracé, limitant l'utilisation de rubalise
- Cohérence dans les plans de transports des compétiteurs et participants, en mutualisant l'ensemble des solutions de transports et en privilégiant autant que possible la mobilité douce, afin de limiter l'impact sur l'environnement.
- Limitation des déchets sur les compétitions : réduction à la source, réutilisation et recyclage autant que possible.
- Rubalise bio dégradable, ou ré utilisable.
- Limitation maximale des supports papiers dans les communications et documents administratifs (informations, convocations etc..).
- Engagement citoyen, implication des licenciés dans la vie interne et extra sportive de l'association sportive. Respect, fairplay et protocole de début et d'après manifestation.
- Collecte et réutilisation d'équipements et vêtements sportifs.

Nouvelles pratiques

Outre les compétitions traditionnelles, les formes nouvelles de pratique permettent de nombreuses rencontres, avec des règlements adaptés.
Les expériences locales permettent d'étudier des pratiques innovantes, tenant compte des spécificités locales et des contraintes d'organisation, d'identifier les pratiques intéressantes et de les proposer ensuite au niveau national.

Filles

Le trophée « Camille Muffat - Fille en Or UNSS » peut être mis en place au niveau départemental et académique en 2018 2019.

Quartiers prioritaires

Implication dans les organisations des championnats départementaux, académiques et de France.
Organiser des rencontres d'athlétisme au cœur des villes et quartiers, afin de faire découvrir l'athlétisme au plus grand nombre.

Formation

En complément du programme « Vers une génération responsable » destiné aux Jeunes arbitres, Jeunes organisateurs et Jeunes dirigeants, l'UNSS développe un pôle formation à destination des enseignants d'EPS, animateur de l'association sportive.

Concernant le crosscountry et l'athlétisme :

- Sur chaque championnat de France, une soirée formation sera réalisée à destination des enseignants présents sur l'événement. À destination des spécialistes, mais aussi des enseignants participant à l'organisation, l'enjeu est de permettre par une relation UNSS-comité/ligue d'athlétisme, la valorisation et la diffusion des bonnes pratiques. Les thématiques et l'organisation de la formation sont du ressort de l'UNSS et du comité et/ou de la ligue FFA.

Des formations « sport santé » pourront être proposées par l'UNSS et ses partenaires lors de chaque cross ou chaque évènement athlétisme.

Éthique – Protocole fin de rencontre

Textes de Référence :
- Règlement Fédéral UNSS 2016 - 2020

Sécurité

Textes de Référence :
- LC Sécurité

Responsabilité

Pour un sport scolaire éthique, solidaire démocratique et responsable, pour favoriser l'engagement, le vivre ensemble et les projets collectifs

La circulaire n° 2010-125 du 18 août 2010 relative au sport scolaire incite à valoriser le Jeune Officiel par la remise d'un diplôme quelle que soit sa mission. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences valorisées au sein de l'UNSS.

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative plus particulièrement la mesure 3 : *« La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées »*.

L'UNSS au travers de ces différentes compétitions et formation à la capacité de proposer aux jeunes licenciés de s'impliquer dans différents rôles :

1. Le Jeune arbitre/juge

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire. Chaque activité possède un livret Jeune Arbitre/ Jeune Juge spécifique à l'activité et disponible sur le site national de l'UNSS. Il permet de proposer à l'élève et à l'enseignant les contenus à acquérir à chaque niveau de certification.

La formation des Jeunes arbitres/juges doit être liée à la pratique.

Les meilleurs Jeunes Arbitres/Juges hors académie ont la possibilité d'officier à un championnat de France si :

- le nombre de Jeunes arbitres/juges est insuffisant (pool local et équipe) pour le déroulement du CF,
- leur nombre est défini par les membres de la CMN,
- les Jeunes arbitres/juges doivent être inscrits par les services régionaux auprès de la Direction Nationale à la date butoir des remontées des qualifiés académiques du sport concerné,
- les organisateurs des championnats de France doivent faire remonter auprès du DNA en charge de l'activité la fiche récapitulative des meilleurs JO hors académie (fiche n°51 JO).

2. Dispositif du haut niveau du sport scolaire

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que « les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».
L'arrêté du 07 juillet 2015 précise que ce dispositif est également accessible pour les élèves inscrits au baccalauréat professionnel

Cette formation est assurée au sein de chaque AS. Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

3. Passerelles possibles des jeunes arbitres entre l'UNSS et la FFA

La fédération française d'athlétisme s'engage à mettre en place des équivalences ou passerelles à chaque niveau de certifications délivrées par l'UNSS. La FFA permet aux jeunes juges d'obtenir par équivalence le diplôme fédéral correspondant selon un protocole mis en place conjointement par la FFA et l'UNSS.

	Niveau Départemental Scolaire	**Niveau Régional Scolaire**	**Niveau National Scolaire**
Equivalence FFA	⇩	⇩	⇩
Benjamin(e)	JJ Départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	
Minime	JJ départemental(e)	JJ Régional(e) spécialité	JJ Fédéral(e) spécialité
Cadet(te) et +		Officiel(le) Départemental(e)	Officiel(le) Régional(e)

Conditions d'obtention:

- Etre licencié FFA
- Avoir officié dans 2 compétitions FFA
- En faire la demande auprès de la commission des officiels techniques du niveau concerné

L'UNSS s'engage à communiquer à la fédération française la liste des jeunes Juges certifiés académiques et nationaux.
La fédération française d'athlétisme communiquera à l'UNSS la liste des Jeunes Juges diplômés par équivalence.

4. Les autres rôles de Jeunes Officiels *(cf. dossier intitulé Jeunes officiels vers une génération responsable 2017 - 2018)*

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir s'impliquer dans différents rôles (jeune organisateur, jeune dirigeant etc …) au sein de son Association Sportive (AS) et dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences.

Ils peuvent être certifiés du niveau départemental au niveau académique. Les jeunes dirigeants, les vices présidents élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir une certification en référence à l'activité « multi activités ».

5. Le Jeune Coach

« En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappellent à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

- Pour les sports collectifs (collège, lycée, sport partagé) le jeune coach est obligatoire et non compétiteur. Il officie seul ou en binôme. Il est identifié par brassard Maif orange. Il se rajoute donc à la composition de l'équipe.

- Pour les sports individuels (collège, lycée, sport partagé), le jeune coach est obligatoire, compétiteur et intégré à la composition de l'équipe. Il est identifié par un brassard Maif orange

Evaluation/certification :

Le jeune coach est évalué et certifié par son enseignant d'EPS en se référant au livret **« je suis jeune coach »**
Un diplôme lui sera remis au protocole du championnat de France
Le jeune coach ne peut prétendre au HNSS.

Les membres de la Commission Mixte Nationale

Directeur adjoint de l'UNSS en charge de l'activité : Christophe LUCZAK

UNSS

Jean-Luc MARTIN	Responsable Jeunes Officiels UNSS
Emilie COLSENET	
Fred MOUTARDE	
Magalie DEROUICHE	

FFA

Didier VAREECKE
Gilles BEULAIGNE
Philippe LEYNIER
Gilles FOLLEREAU

Délégués techniques UNSS

Didier DONNETTE	Responsable Formation
Hélène FALCON	
Philippe GONZALEZ	Responsable Communication
Emmanuel BEDU	

Annexe 1

Associations Sportives étant classées dans les 4 premières en 2017 et 2018 lors des championnats de France par Équipe d'Établissement non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[4]

Néant

IMPORTANT

Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique.

[4] Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique

Annexe 2

Associations sportives étant classées dans les 4 premières en 2018 des Championnats de France Excellence non autorisées à participer à la qualification pour les Championnats de France UNSS par Équipes d'Établissement[5]

LYCEES FILLES

25431	LYC ST EXUPERY	BLAGNAC	TOULOUSE
16120	LYC LA COLINIERE	NANTES	NANTES
18460	LYC GRANDMONT	TOURS	ORLEANS TOURS
28032	LYC GASTON MONNERVILLE	KOUROU	GUYANE

LYCEES GARCONS

11571	LYC CESAR BAGGIO	LILLE	LILLE
16120	LYC LA COLINIERE	NANTES	NANTES
31001	LYC SEVIGNE	CESSON SEVIGNE	RENNES
30052	LYC GEORGES DE LA TOUR	NANCY	NANCY-METZ

LYCEES MIXTES

21172	LYC FRANCOIS ARAGO	REIMS	REIMS
10354	LYC P. DU TERRAIL	PONTCHARRA	GRENOBLE
20589	LYC VENISE VERTE	NIORT	POITIERS
14629	LYC JEAN MERMOZ	MONTPELLIER	MONTPELLIER

Les équipes relevant de Sections Sportives Scolaires ne sont pas concernées par cette disposition.

[5] Dans ce cas **AUCUNE** équipe d'Établissement ne peut participer au Championnat de France par Équipe d'Établissement à partir du niveau Académique
Cette disposition ne concerne pas les Sections Sportives Scolaires

Annexe 3

Associations Sportives n'ayant pas assisté au Protocole en 2018
et n'étant pas autorisées à participer en
Équipes d'Établissement ou en Excellence

Annexe 4

Associations Sportives ayant fait forfait dans les huit jours avant les Championnats de France en 2018 et n'étant pas autorisées à participer en Équipes d'Établissement ou en Excellence